

2024/0147
DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 13

Etaient présents : MM. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHRETIEN. CHATELAIN. PETIT. WERY. RAVIDAT et ASCONE.

Mmes MERCIER. PREVOST. WAUCHER. CAFFIAU.

Absents : Mmes DELBRUYERE. BOURAINE. DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et MM. JOSSET et CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : SIGNATURE CONVENTION NOREADE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUES DU MONT INCULTE, DE L'ESPERANCE ET VICTOR HUGO.

Noréade a effectué des travaux en enrobés des tranchées d'eau sur la base de surfaces suivantes :

- **Rue du Mont Inculte :**
 - o 498 m² en chaussée, comprenant rabotage, couche d'accrochage, et BBSG 0/10 c,
 - o 34 m² en trottoirs, comprenant préparation, BBSG 0/6.

- **Rue de l'Espérance :**
 - o Surface chaussée : 792,20 m², comprenant rabotage, couche d'accrochage, et BBSG 0/10 c,
 - o Surface trottoirs : 421 m², comprenant préparation, BBSG 0/6,
 - o Fourniture et pose de bordure : 4 ml

- **Rue Victor Hugo :**
 - o Surface chaussée : 1043,00 m², comprenant rabotage, couche d'accrochage, et BBSG 0/10 c,
 - o Surface trottoirs : 308,00 m², comprenant préparation, BBSG 0/6,
 - o Fourniture et pose de bordure : 130 ml.

Ces travaux d'un montant de 81 258,87€ H.T sont entièrement financés par Noréade qui est propriétaire du réseau.

Une convention a été élaborée par Noréade et définit les modalités des compétences attribuées à chaque partie notamment les gestions administratives, techniques de ces travaux pour lesquelles la commune est désignée maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention Noréade relative aux travaux d'assainissement des rues du Mont Inculte, de l'Espérance et Victor Hugo.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 28 NOV. 2024
Le Maire,

